



FONCTIONS PUBLIQUES ET ASSIMILES

COMMUNIQUE

Projet de loi relatif à la mobilité : Flexibilité, précarité et casse du statut !

PARIS LE 9 AVRIL 2008

Le projet de loi sur la mobilité dans la Fonction publique vient d'être examiné par le Conseil des Ministres. Depuis ce matin, le Ministre et le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique s'épanchent dans la presse pour « vendre » un texte qui, selon eux, est fait à la demande des personnels.

L'Union syndicale Solidaires tient à rappeler le fait qu'elle est favorable comme l'ensemble des personnels à une meilleure mobilité dans la Fonction publique à condition que celle-ci soit choisie par les personnels. Le texte présenté aujourd'hui en Conseil des Ministres organise, pour sa part, la mobilité contrainte. Il est de fait un outil du gouvernement pour pouvoir mettre en place sa politique de restructuration, de fusion d'administration et de disparitions des services publics de proximité. En outre, il permet de gérer les dizaines de milliers de suppressions de postes prévus dès 2008.

De plus, ce projet organise la précarité et remet en cause le statut de la Fonction publique et le principe de la Fonction publique de carrière que la France s'était choisie. Il rentre parfaitement dans le projet idéologique du président de la République de casser la Fonction publique. Il s'imbrique parfaitement dans les projets de réformes de recrutement des concours, de la formation et avec les conclusions du futur livre blanc sur les valeurs et missions de la Fonction publique. Il est en phase avec la rigueur sociale concrétisée par les mesures annoncées dans le cadre de la RGPP.

Contrairement à ce que disent les ministres, les personnels n'acceptent pas leur projet destructeur. Les mouvements de grève importants constatés dans plusieurs secteurs (douanes, impôts trésor, météo, culture...) le prouvent. Les lycéens ont, quant à eux, déjà compris, qu'avec les suppressions de poste et la rigueur budgétaire, c'était leur avenir qui était compromis.

Ce projet de loi comme les mesures annoncées dans le cadre du Conseil de modernisation des politiques publiques concernent les personnels de la Fonction publique, mais aussi tous les citoyens attachés à un service public de qualité et de proximité. L'Union syndicale Solidaires s'inscrira dans toutes les démarches citoyennes pour lutter contre cette rigueur sociale.

Elle appelle les personnels à débattre des mobilisations nécessaires pour demander le retrait du projet de loi sur la mobilité, s'opposer à la « rigueur sociale » contenue dans les mesures annoncées dans le cadre de la RGPP et pour consolider et développer une fonction publique de qualité et de proximité.

Union syndicale Solidaires
Fonctions publiques et Assimilés
144 bd de la Villette 75019 Paris
Tel : 01 58 39 30 11 Fax 01 43 67 62 14
www.solidaires.org coordfp@solidaires.org